

# Quelle parole pour le MCC ?

---

Chaque membre du Mouvement est, sur son lieu de travail et ou de responsabilités, le premier témoin de l'Esprit qui anime le MCC, « en cherchant à vivre et travailler autrement et en sachant y mettre le prix ». La prise de parole collective ne doit pas remplacer ni même freiner cette parole en forme de « je », nourrie et éclairée en équipe.

Pour autant, il est nécessaire de définir ce que peut être la parole du/sur le MCC en tant que Mouvement d'Eglise et groupe social organisé, comme mentionné dans la charte. Notamment parce que l'Eglise institutionnelle connaît mal le monde du travail : elle a besoin de notre expertise.

## Deux axes à privilégier

### **Une parole sur le MCC, pour témoigner de ce qui s'y vit et le faire connaître**

dans les médias, les paroisses, les forums d'associations, auprès des évêques...  
qui nécessite

- une organisation, selon un principe de **subsidiarité** (par exemple, le responsable de secteur intervient dans le journal diocésain / région : presse régionale / national : presse nationale)
- des **talents en communication**, à repérer au sein de chaque échelon (secteur, région, national...) et/ou de la **formation** pour apprendre à communiquer, se situer, faire passer un message, éviter la panique...
- du **contenu**, qui doit circuler : débats type Varenne, exposés d'intervenants... (blogs, *Lettre...*)
- des **outils** (fiche signalétique du MCC...)
- des **supports** appropriés (tracts, flyers, kakemonos...)

### **Une parole du MCC, selon les termes de la charte**

qui implique de

- « contribuer aux débats concernant les évolutions de nos sociétés, en étant particulièrement attentif aux processus d'exclusion et aux situations de pauvreté... »  
Ce faisant, il s'agit moins d'apporter des réponses – sous forme de motions ou de déclarations – que de poser des questions, en stimulant la réflexion et la liberté de chacun quant aux marges de manœuvre dont il dispose dans l'exercice de ses responsabilités – selon la pédagogie propre du Mouvement (MCC « initiateur de débats », « éveilleur de consciences », témoin d'un désir de « vivre et travailler autrement »).  
Pour poser les « bonnes questions », le MCC peut s'appuyer sur l'expérience de ses membres, sur sa réflexion permanente concernant les enjeux du travail, de la finance, des relations humaines... ainsi que sur sa connaissance de nombreux experts en ces différents domaines.  
Il peut aussi s'engager dans l'organisation de débats en collaboration avec d'autres Mouvements.
- Tous les membres sont donc appelés à s'engager personnellement dans l'organisation de débats, ou à participer aux débats organisés par d'autres, en paroisse, devant des étudiants, des jeunes professionnels, etc.

## Une voie à (re)découvrir

Le MCC n'est ni un parti ni un syndicat. S'il est toujours possible de témoigner publiquement de ce qui fait sa richesse et sa spécificité (1<sup>er</sup> axe de parole), personne, à quelque échelon que ce soit, ne dispose d'une légitimité ou d'une représentativité lui permettant d'engager l'ensemble du Mouvement dans des prises de position à caractère politique, économique ou sociétal. La plupart des membres n'ont d'ailleurs pas rejoint le MCC dans ce but. D'où l'importance de privilégier le questionnement par rapport à l'affirmation (2<sup>e</sup> axe de parole).

Néanmoins,

- Le MCC est membre du collectif CCFD-Terre solidaire, lequel propose régulièrement à la signature des mouvements membres des « plaidoyers » : le MCC doit-il signer *ipso facto* toutes les prises de positions du CCFD ? Si non, en fonction de quels critères décider de ce qui doit être signé ou pas ?
- Des Mouvements d'Eglise se positionnent occasionnellement sur telle ou telle question plus ou moins polémique : le MCC doit-il les rejoindre simplement parce qu'il est un mouvement d'Eglise, ne prendre position que sur les questions pour lesquelles il détient une compétence particulière, ou s'abstenir de toute prise de position par égard pour la diversité de ses membres ?

La voie retenue pour répondre à ces questions : **encourager la constitution de commissions thématiques** réunissant des membres experts ou intéressés. Ces commissions pourront s'associer à telle ou telle prise de position, en leur seul nom et avec l'accord du bureau national ; elles pourront également, le cas échéant, publier le fruit de leur réflexion sur des supports dédiés (et non pas uniquement *Responsables*), avec l'accord du BN, sans pour autant engager l'ensemble du Mouvement.

En particulier, une commission « Solidarité » réunissant entre autres les correspondants du CCFD pourrait être rapidement mise en place.